



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_113

OBJET : AUTORISATION CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR BESOIN TEMPORAIRE POSTES TECHNIQUES ET MEDICO-SOCIAUX

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 18h30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 22 juin 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 25
Pouvoirs : 7
Votants : 32

Résultat des votes :

Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel), Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Robert EYRAUD (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Véronique MOREL, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Jean Claude BROTTTEL PATIENCE (Saint-Pierre-de-Genébroz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz)

Pouvoirs : Evelyne LABRUDE à Anne LENFANT, Myriam CATTANEO à Pierre FAYARD, Marie José SEGUIN à Martine MACHON, Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO, Mathias LAVOLE à Jean Claude SARTER, Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND PUGNET, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur les postes suivants définis dans le tableau ci-dessous.

Ces emplois non permanents seront occupés par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour la durée indiquée dans le tableau ci-dessous ainsi que la rémunération correspondante sera calculée au maximum sur l'indice brut indiqué dans le tableau du grade de recrutement.

Date de début	Durée	Grade	Cat.	Fonction	Temps de travail	Missions du poste	Indice brut maximum
22/08/2022	12 mois	Agent social	C	Agent d'accueil Petite Enfance	Temps non complet annualisé à 808h	• Accueil des enfants et des parents en lien avec le projet pédagogique de la structure.	486
22/08/2022	12 mois	Agent social	C	Agent d'accueil Petite Enfance	Temps non complet annualisé à 1095h.	• Accueil des enfants et des parents en lien avec le projet pédagogique de la structure	486
22/08/2022	12 mois	Educateur de jeunes enfants	A	Educateur de jeunes enfants	Temps non complet annualisé à 1238h.	• Accueil des enfants et des parents en lien avec le projet pédagogique de la structure	623
01/07/2022	6 mois	Gardien de déchèterie	C	Agent technique	Temps non complet 17h hebdo (temps de travail pouvant être majorés en fonction des nécessités de service)	• Gardien de déchèterie à St Pierre d'Entremont et à Entre-Deux-Guiers	486

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le 11/07/2022

ID : 038-200040111-20220705-22_113-DE

SLO

01/07/2022	5 mois	Gardien de déchèterie	C	Agent technique	Temps non complet 8h hebdo (temps de travail pouvant être majorés en fonction des nécessités de service)	• Gardien de déchèterie à St Pierre d'Entremont et à Entre-Deux-Guiers	486
------------	--------	-----------------------	---	-----------------	--	--	-----

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la création à compter du 22/08/2022 d'un emploi non permanent, sur le grade d'agent social territorial à temps non complet pour une durée annualisée de service de 808h et pour 12 mois.
- **AUTORISE** la création à compter du 22/08/2022 d'un emploi non permanent, sur le grade d'agent social territorial à temps non complet pour une durée annualisée de service de 1 095h et pour 12 mois.
- **AUTORISE** la création à compter du 22/08/2022 d'un emploi non permanent, sur le grade d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet pour une durée annualisé de service de 1 238h et pour 12 mois.
- **AUTORISE** la création à compter du 01/07/2022 d'un emploi non permanent, sur le grade d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h et pour 6 mois.
- **AUTORISE** la création à compter du 11/06/2022 d'un emploi non permanent, sur le grade d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8h et pour 5 mois.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 05 juillet 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT

